

Rapport 2-4

**Appel à projets « Initiatives structurantes pour l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles en Bourgogne Franche-Comté »**

Commission **Économie-Emploi**  
Rapporteur : Jean-Luc Piton

**CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional

Séance plénière  
**Mardi 10 octobre 2017**

*En avril 2017, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a répondu à un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Agence France entrepreneur (AFE (1)) à destination des EPCI et des Conseils régionaux relatif aux « Initiatives structurantes pour l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles ».*

*La réponse du Conseil régional a été adoptée par l'AFE en juin 2017. Aussi le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté se propose-t-il, par appel d'offre également auprès d'acteurs régionaux, de favoriser l'implantation de huit Fabriques à entreprendre (une par département) dans les territoires fragiles (ZRR (2) et QPV (3)) de Bourgogne-Franche-Comté.*

*La Fabrique à entreprendre est une marque déposée par la Caisse des dépôts qui permet de renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux créatrices et créateurs d'entreprise. Ses objectifs sont :*

- de rassembler les acteurs du développement économique par la création d'entreprise, tout en respectant leurs spécificités,*
- de rendre visibles les différents parcours de la création d'entreprise existants sur le territoire,*
- de partager les bonnes pratiques et d'innover,*
- de garantir au porteur de projet un parcours de création de qualité par des professionnels de l'accompagnement et du financement.*

*Le budget de cette proposition s'élève à 1 600 000 € sur trois ans (2018-2020), financés par la Caisse des dépôts (550 000 €), l'Agence France entrepreneur (500 000 €) et le Conseil régional (550 000 €), avec pour objectif la création de 150 entreprises par département.*

Le CESER considère que l'objet de l'appel d'offre que la Région se propose de lancer est important :

- le développement de l'esprit d'entreprendre** est à la fois d'actualité et déterminant pour le dynamisme futur de la région,
- il s'adresse à des territoires fragiles** : cette action répond pleinement à l'ambition de la Région d'un équilibre du territoire,
- il est axé en partie sur l'ESS**, dont le développement fait partie des priorités de la Région,
- il prévoit un dispositif de suivi**, dont nous savons qu'il améliore significativement le taux de réussite des créations et reprises d'entreprise,
- l'appel d'offre prévoit dans ses critères de sélection une mobilisation coordonnée des acteurs sur les différents territoires.**

Par ailleurs, le CESER note :

- que des expérimentations sont déjà en cours dans cet esprit**, ce qui permettra d'avoir un premier retour d'information intéressant,
- et que des modalités de suivi et d'évaluation sont prévues**, notamment au travers d'un comité de pilotage qui sera constitué : le CESER souhaite avoir connaissance dans la durée des résultats obtenus.

**En revanche, l'objectif affiché de 150 créations par an et par département apparaît quantitativement très ambitieux**, pour un projet qui déjà implique une coordination efficace des acteurs de terrain, tout en évitant le risque de créer des structures institutionnelles, alors que le but est de développer les créations d'entreprises.

**Vote du CESER** : adopté à l'unanimité.

(1) L'Agence France Entrepreneur (AFE) a pour membres fondateurs l'État, la Caisse des Dépôts, l'Association des Régions de France, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, CCI France et l'Assemblée permanente des Chambres des métiers et de l'artisanat (APCMA). Elle a pour objet de renforcer et mieux coordonner l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, prioritairement en faveur des territoires fragiles, notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des zones de revitalisation rurale, des outre-mer et des zones d'aides à finalité régionale, au service de trois priorités :

- favoriser les créations et les reprises d'entreprises plus pérennes et créatrices d'emploi,
- aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) qui créent de l'emploi,
- innover pour créer un cadre plus favorable à l'initiative économique.

(2) Zone de revitalisation rurale.

(3) Quartier prioritaire de la politique de la ville.

## Déclaration de Odile Coulet, au nom de la CGT

Le Conseil régional a choisi de participer au budget de la « Fabrique à entreprendre » à hauteur de 550 000 € pour un budget global d'un million six cent mille euros (1 600 000 €) sur trois ans.

Cette initiative affiche l'objectif de créer 150 entreprises par an et par département.

Pour sa part, la CGT se félicite que la Région ait privilégié la fixation d'un objectif par département plutôt qu'un objectif global régional, ce qui permettra de financer des actions dans chacun des 8 départements de notre région.

La CGT votera donc cet avis.